Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 141 (2020)
Heft: 5

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Coronavirus - informations pour les apiculteurs/trices et les cadres apicoles

Les mesures prises autour du coronavirus inquiètent. Afin de canaliser les nombreuses questions, de nouvelles pages sont mises en ligne sur abeilles.ch sous la rubrique « Actualités ». https://www.abeilles.ch/actualites/info-coronavirus.html

Ces pages seront régulièrement mises à jour. Si vous avez une question, merci de vérifier si celle-ci n'a pas déjà reçu de réponse avant de nous contacter.

Cours de base et autres manifestations apicoles

Selon les instructions du Conseil fédéral du 16 mars 2020, il est clair qu'aucun cours ne peut avoir lieu : « Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) ». Article 6 : « Toutes les manifestations publiques ou privées, y compris les manifestations sportives et les activités associatives, sont interdites. » Ces mesures devraient, dans l'état actuel, expirer le 26 avril 2020. Cependant, personne ne sait aujourd'hui combien de temps ces restrictions devront être appliquées. Lien vers le site de la Confédération : https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/massnahmen-des-bundes.html

Tous les cours théoriques et pratiques ainsi que les rencontres apicoles doivent être annulés pendant cette période.

Contrôles d'exploitation

Dans le contexte actuel, un contrôle d'exploitation (pour le label d'or apisuisse) est également considéré comme une « activité associative ». Par conséquent, aucun contrôle d'exploitation ne peut désormais être effectué.

Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués prévue le 28 mars 2020 à Glovelier est reportée. Cette décision est liée à la situation sanitaire actuelle, propagation du nouveau coronavirus. La date retenue est le samedi 29 août 2020, même endroit. Des informations complémentaires seront publiées sur le site internet et dans les prochaines revues.

Concours des ruchers

Le concours des ruchers prévoit 2 visites, selon le règlement la première au printemps, la seconde lors du plein développement des colonies. La situation sanitaire actuelle liée au Covid-19 nous oblige à reporter le concours des ruchers circonscription 5 à l'année 2021.

Situation potentielle en cas de confinement

Plusieurs demandes en relation avec une situation de confinement, nous sont parvenues ; par exemple si des mesures encore plus strictes devaient être prises de telle sorte qu'il ne soit plus possible d'aller s'occuper des abeilles. Plus d'infos sur le site internet.
https://www.abeilles.ch/actualites/info-coronavirus/soins-aux-colonies-dabeilles.html

Réseau de soutien

En tant qu'apiculteur/trice, avez-vous besoin d'aide dans cette situation extraordinaire ou souhaitez-vous proposer votre aide ?

Votre section est un réseau idéal pour coordonner ce soutien. Veuillez contacter votre comité. Les adresses utiles se trouvent dans l'agenda apicole et sur le site internet. Bien entendu, les instructions de la Confédération doivent également être suivies lorsqu'il s'agit d'offrir de l'aide dans une situation d'urgence.

Important : veuillez respecter les instructions de la Confédération dans toutes les activités apicoles !

ofsp-coronavirus.ch

Sonia Burri-Schmassmann, Présidente SAR

Compte-rendu de la séance du 4 mars 2020 à 17 h 15 à Neuchâtel

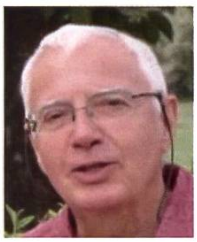

Personnes présentes :

Pour le comité : Sonia Burri-Schmassmann, Isabella Moretti, Benoît Droz, Olivier Mooser, Guillaume Kaufmann, David Gillon et Max Huber.

Invité : Francis Saucy

Notre présidente Sonia Burri-Schmassmann ouvre la séance à 17 h 15 et aborde les 10 points mis à l'ordre du jour.

1. PV 15 janvier 2020

Dans le dernier PV, il fallait lire « Guillaume demande de mettre dans le budget de fonctionnement « rubrique plateforme.ch » un montant de 2'000.- et non pas « rubrique réseaux sociaux… ».

Décision : Le PV est accepté moyennant la correction citée plus haut.

2. Assemblée des délégués SAR 28 mars 2020

Décisions :

Suite à un décalage dans l'impression du bilan 2019 publié dans la revue mars 2020, les documents qui seront remis lors de l'AG seront corrigés.

Coronavirus : selon l'évolution sanitaire, il est à envisager l'annulation de l'AG.

Situation actuelle : manifestations avec moins de 1000 personnes.

Si une manifestation publique ou privée compte moins de 1000 personnes, les organisateurs doivent évaluer les risques en collaboration avec l'autorité cantonale compétente. Les cantons décident si la manifestation peut être organisée ou non.

La présidente propose qu'Isabelle Chapatte, présidente de la fédération jurassienne, et elle-même prennent contact avec les instances cantonales afin d'évaluer la situation. Il faudra prendre rapidement une décision pour des raisons de logistique (nourriture).

3. Comité SAR dès le 28.03.2020

Décision: Lors du dernier comité SAR, la présidente ayant annoncé son retrait de la présidence, un candidat s'est présenté pour ce poste parmi les personnes présentes à la séance. Bien entendu cela fera l'objet d'une votation lors de l'assemblée des délégués.

4. Poste de caissier SAR

Concernant l'externalisation du poste de caissier, la présidente nous fait part de sa recherche:

L'association est régie par les articles 60 à 79 du Code civil suisse (CCS) du 10.12.1907

Point 1 dans le cade des obligations...

CO Chapitre II: Des associations

Art. 60

[1] Les associations politiques, religieuses, scientifiques, artistiques, de bienfaisance, de récréation ou autres qui n'ont pas un but économique

acquièrent la personnalité dès qu'elles expriment dans leurs statuts la volonté d'être organisées corporativement.

[2] Les statuts sont rédigés par écrit et contiennent les dispositions nécessaires sur le but, les ressources et l'organisation de l'association.

Art. 69

La direction tient les livres de l'association. Les dispositions du code des obligations 77 relatives à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes sont applicables par analogie.

Statuts SAR Chapitre III Comité central (CC)

Art. 21 Le comité central est composé d'un représentant de chacune des sept fédérations composant la SAR.

Le comité central est responsable de son organisation interne.

Il en ressort qu'il n'est nullement spécifié que le caissier doit être membre du comité

Après l'AD SAR, le nouveau comité devra le jour même siéger (15 minutes) afin de définir les dicastères. Si personne ne souhaite reprendre le poste de caissier, la SAR devra mettre ce poste au concours.

5. Sondage SAR, planification

Les étapes du projet	Date
Test et validation de l'emailing	Jeudi 27 février 2020
Envoi du fichier de destinataires	Jeudi 27 février 2020
Lancement de l'étude par emailing (1er envoi)	Mardi 3 mars 2020

1ère relance d'emailing	Jeudi 12 mars 2020
2e relance d'emailing	Jeudi 19 mars 2020
Clôture de l'étude en ligne Les répondants n'ont plus accès à l'enquête	Lundi 30 mars 2020
Remise du rapport d'étude 15 jours ouvrables après la clôture de l'enquête	Mardi 21 avril 2020
Echanges téléphoniques autour des résultats	A partir du 22 avril 2020

6. Subventions vulgarisation dès 2022

Proposition SAR : La présidente n'a reçu à ce jour aucune proposition, ni idée…

Le comité apisuisse a, lors de sa séance du 14 février 2020, décidé de créer un groupe de travail afin de développer un projet pour l'octroi d'aides financières pour la vulgarisation pour la période de 2022 à 2025.

La politique agricole 22+ nous concerne directement et l'octroi d'aides financières est totalement modifié. On peut trouver toutes les informations en consultant :

https://www.blw.admin.ch/blw/de/home/das-blw/forschung-und-beratung/landwirtschaftliche-beratung/unterstuetzung-von-beratungstaetigkeiten-von-organisationen0.html

L'idéal serait que chaque association membre d'apisuisse vienne le 10 mars avec une idée d'avant-projet.

7. Apisuisse

Séance du comité le 14 février :

Le solde non utilisé par les instances apisuisse du dicastère vulgarisation 2019 sera redistribué aux associations membres comme en 2018. Pour la SAR cela représente la somme de CHF 8'500.-.

Décisions : Le petit déjeuner au Palais Fédéral du 11 mars est annulé pour cause de coronavirus, toutes les visites étant interdites au Palais fédéral !

L'assemblée des délégués apisuisse aura en principe lieu le 4 avril. Un représentant SAR doit faire partie du comité apisuisse et c'est normalement la personne qui occupe la présidence de la SAR.

8. Apiservice

Concernant l'enquête relative à la santé des abeilles de janvier 2020 en Suisse romande, sur les 54 présidents des fédérations et sections et inspecteurs cantonaux, il n'y a que 27 réponses enregistrées au 23 janvier ! Une section en Suisse romande a transmis l'enquête à tous les membres ce qui n'était pas l'idée du sondage ! Pour ne pas falsifier le résultat, apiservice a dû définir une seule réponse par section et enlever manuellement celles clairement attribuables à la section concernée.

9. Formation suisse d'apiculture Sàrl

Lors de la séance du 14 février, Sonia Burri-Schmassmann a demandé plus de contacts avec le CC SAR notamment afin d'éviter les doublons lors des dates des cours. En effet à plusieurs reprises les cours agencés pour le Brevet fédéral étaient aux mêmes dates que ceux de l'AD de la SAR, ainsi que ceux des cours de perfectionnement (CE/CE/ME).

Pour l'assemblée de la formation suisse d'apiculture Sàrl du 4 avril 2020, un représentant SAR devrait être présent au conseil d'administration, c'est normalement la personne qui est à la présidence. Par expérience ce poste Elevage doit être occupé par la même personne qu'à apisuisse.

Informations:

Les cours de perfectionnement pour les contrôleurs d'exploitation et conjointement pour la vulgarisation auront lieu le 14 mars à Grangeneuve.

Pour 2021, la date retenue est le 6 mars.

Pour la mise en place des anciennes revues SAR sur le site abeilles.ch des demandes d'offres ont été lancées pour une digitalisation ou sous format PDF.

10. Dicastères

Sonia

Concernant le courrier reçu de Freethebees.

Vente de timbres 2019 : peu de retours.

Décisions:

- Le comité approuve l'envoi d'une lettre à Freethebees précisant les modalités du droit de réponse en français qu'il leur est accordé dans notre revue, soit 3000 caractères tous signes typographiques confondus.
- Le comité approuve également une commande concernant les nouveaux règlements et check-lists sur papier pour le dicastère du miel pour l'année 2020 pour un montant de CHF 830.-.

Isabella

Pour le concours des ruchers, il y a une inscription formelle et 12 pré-inscriptions.

Décision:

- Compte tenu que le lauréat qui devait recevoir la médaille vermeille est occupé par des cours du Brevet fédéral, elle lui donnera ce prix lors d'une prochaine rencontre.
- Du fait de sa remise de fonction au sein de la SAR, excepté pour le concours des ruchers pour cette année encore, Isabella apportera une partie de son matériel dont elle n'a plus besoin à l'AG.

Olivier

Il va envoyer au comité le PV de la réunion CE-SAR à laquelle le comité SAR a participé.

Décisions:

- Le comité valide la proposition vaudoise de nommer José Asenja comme moniteur-éleveur en remplacement de Marianne Tschuy.
- Le comité remercie Monsieur Sanders de sa proposition de mettre gratuitement à disposition d'Aude Steiner un laptop. Ainsi le remplacement du PC d'Aude n'engendra qu'une dépense de CHF 300.- pour un écran, un clavier et une souris.

Max

RAS, cependant il relate la réunion d'Apoidea Gallica 2020 concernant les abeilles sauvages qui a eu lieu au Museum d'histoire naturelle de Paris du 21 au 23 février et à laquelle il a participé.

Francis

Il aborde les points suivants:

- La manifestation de la Journée des abeilles qui se tiendra à Lyss le 20 juin.
- Du frelon asiatique
- Du comité de relecture qui s'est adjoint les services de Madame Christine Golay et Monsieur Claude Klopfenstein, merci à eux.
- De la question de la non-parution des mots croisés dans la revue, dont l'auteur a exprimé son désir d'arrêter.

Telles ont été les informations enregistrées en ma présence.

Max Huber, Secrétaire

Coucher de soleil au rucher, photo de Benjamin Jaquier.